

Différence LLB/ LLM

Par **Ritsu**, le 11/03/2015 à 23:48

Bonsoir,

Panthéon-Sorbonne délivre un LLB avec son cursus droit français/ droit anglais. De son côté, la Grande Ecole de Droit de Sceaux (Paris 11) délivre un LLM. On m'a dit qu'avec le premier, on pouvait exercer à l'étranger en tant qu'avocat par exemple, et l'autre essentiellement dans le domaine des affaires internationales sans pour autant pouvoir exercer le métier d'avocat au Royaume-Uni et aux Etats- Unis.

Est-ce la seule différence? Concrètement, à quoi servent-il vraiment?

Merci pour vos réponses :)

Par **ainezumi**, le 12/03/2015 à 16:46

Bonjour Ritsu,

Pour avoir fait maintes recherches au sujet de l'exercice de la profession de juriste/avocat aux Etats-Unis, un diplôme français ne te permet pas de passer un barreau américain, qu'il s'appelle "Master", "LLB" ou "LLM". Je sais qu'il faut passer un diplôme te permettant d'obtenir un certain nombre de crédits correspondant à une année en LLM par exemple, dans une université américaine accréditée par l'American Bar Association (ABA). Cela ouvre droit au passage de certains barreaux, plus particulièrement celui des Etats de New-York et de Californie, tout en sachant qu'un barreau obtenu à New-York ne te permet pas de plaider devant les juridictions d'un autre Etat. En revanche, une inscription à n'importe quel barreau te donne accès au fameux legal privilege quand tu exerces en entreprise.

Quant au Royaume-Uni, je ne sais pas quelles sont les conditions d'accès au Legal Practitioner Course (LPC, équivalent de notre formation sanctionnée par CAPA). J'ai une amie qui souhaitait devenir Solicitor et qui passe un LLM Common Law à Hong-Kong, donc c'est peut-être possible... d'autre part, le Royaume-Uni faisant partie de l'Union Européenne, il y a probablement une possibilité de le faire du fait de la réforme LMD, à approfondir donc.

Il te suffit d'envoyer un email aux directeurs de ces formations et de leur poser la question, ils sauront probablement te répondre.

Quant à leur utilité, tout dépend de ce que tu veux en faire...

Si tu souhaites exercer en France (juriste, avocat ou autre profession juridique), cela te

permet de prouver un bon niveau d'anglais juridique, et ta capacité à écrire et argumenter en anglais, ta capacité d'adaptation, ton ouverture d'esprit, etc.

Si tu souhaites exercer à l'étranger, cela dépend encore de ta destination. Dans tous les cas, si tu souhaites exercer dans un pays donné, l'idéal reste de passer un diplôme dans une école/université locale.

Laura

Par **Ritsu**, le **12/03/2015** à **19:25**

Merci pour ta réponse, :)

En fait je n'exclue pas la possibilité d'exercer un jour au Royaume-Uni (ce pays m'attire particulièrement).

Je pense que je vais m'adresser directement aux facs effectivement, pour comprendre ce qui distingue ces diplômes.

Par **ainezumi**, le **13/03/2015** à **09:01**

Renseigne-toi sur le LPC du coup, si tu souhaites exercer au Royaume-Uni. Tu as de très bonnes formations françaises à Paris et en province qui te permettent d'effectuer des échanges au cours de ton cursus, je pense notamment à deux amis qui ont fait un double diplôme M1/LLM en UK.

Bonne chance et tiens-nous au courant si tu en sais plus, ça pourra servir à d'autres :)

Par **Ritsu**, le **15/03/2015** à **15:42**

Oui je pense que je vais me renseigner là-dessus, en attendant je vais faire un LLB ou LLM que proposent certaines fac en Ile- de- France.

Merci :)

Par **M.Brn**, le **10/04/2015** à **20:56**

Bonjour, Je suis actuellement étudiante au sein de la Grande Ecole du Droit à Sceaux. En ce qui concerne le LLM, il te permet de passer le barreau de New York et de Californie. Si tu le souhaites, tu peux consulter nos sites et tu verras ce que les anciens de notre diplôme sont devenus, certain ont notamment eut le barreau de New York

Blog qui présente notre formation :
<http://grandeecoledudroit.com/>

Blog où on raconte notre vie en LLM :
<http://grandeecoledudroit.blogspot.fr/>

Blog qui raconte notre vie étudiante : <http://lifeinged.com/>

Et nous avons aussi une page Facebook,
<https://www.facebook.com/g.e.d.parissud?fref=ts>

N'hésites pas à liker et tu seras tout ce qui se passe dans notre diplôme.

Et bien évidemment, si tu as des questions n'hésites pas à me les poser [smile3]

Par **Lucassima**, le **05/03/2016** à **09:08**

bonjour,

je viens d'obtenir mon admission en LLM IN EUROPEAN AND INTERNATIONAL TRADE & INVESTMENT LAW à l'Université Catholique de Lyon.

J'ai obtenu cette admission après ma licence l'année dernière. Cependant, je souhaite après ce diplôme de LLM passer le Barreau en France.

Svp, est-ce que je peux passer le barreau avec le diplôme de LLM obtenu dans une université française sans avoir auparavant un Master ou maître classique française?

Merci